

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00121

Numéro SIREN : 893 040 030

Nom ou dénomination : A+ GLASS MARCQ EN BAROEUL

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 13700

SASU A+ GLASS MARCQ EN BAROEUL

121 AVENUE DE LA MARNE

59700 MARCQ EN BAROEUL

Au capital de 20000 euros

Rcs : 893040030 Lille Metropole

PV de l'assemblée Générale Ordinaire

Du 31/12/2021

L'an deux Mill vingt un,
Le 31 decembre à 08 heures.

Les associés de la société A+ GLASS MARCQ EN BAROEUL

au capital de 20000 euros , dont le siège social est au **121 AVENUE DE LA MARNE 59700 MARCQ EN BAROEUL**

, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur SADSAOUD SALIM

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1/ validation de la cession de parts social

2/ nomination d'un nouveau président

Le président dépose sur le bureau les documents suivants

- le rapport du président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

SS

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, décide d'approuver la cession de parts social de la société entre :

Monsieur SADSAOUD SALIM et Monsieur DJAANIT RIAD

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Corrélativement à la 1ere résolution qui a été adopté a l'unanimité l'assemblée modifie l'article 7 des statut de la société

Troisième résolution

L'assemblée, décide d'approuver la démission du président SADSAOUD SALIM

Et noment DJAANIT READ comme nouveau president

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Corrélativement à la 3ere résolution qui a été adopté a l'unanimité l'assemblée modifie l'article 10 des statut de la société

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur DJAANIT RIAD pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 08H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

le 31/12/2021 à Marcq en baroeul

LE Président : SADSAOUD SALIM



Monsieur DJAANIT RIAD

